



Audits

La démarche de progrès repose sur une méthode d'audits annuels de l'état de chaque installation portuaire et industrielle donnant lieu à l'élaboration d'un plan d'actions et au suivi de sa réalisation.

Publié le 20/07/2023 - Mis à jour le 17/11/2023

CAP version 2021 est marquée par un renforcement des exigences et de la réactivité, des contrôles inopinés et un partage des résultats d'audit avec les parties prenantes.

Avec cette nouvelle édition de la charte, un renforcement des exigences de CAP a été opéré pour mieux traduire l'impératif absolu de protection de l'environnement et du cadre de vie pour les activités en bord de voie d'eau (qualité de l'eau, de l'air, ou dans un contexte plus urbain, qualité de vie des riverains).

De nouveaux critères d'audit, assortis d'un nouveau principe de notation plus exigeant et d'une réactivité plus importante, sont mis en œuvre.

Ceux-ci s'accompagnent d'un **renforcement de la transparence sur les résultats d'audits accessibles au public via une carte interactive.**

Par ailleurs, plus spécifiquement pour les centrales à béton, un **plan d'actions conjoint** avec l'Union Nationale des Industries de Carrières et Matériaux de construction Île-de-France (UNICEM IDF) et le Syndicat National du Béton Prêt à l'Emploi (SNBPE) a été adopté.

Celui-ci comprend plusieurs mesures destinées à **renforcer la surveillance des centrales à béton situées en bord de voie d'eau, la qualité de leur exploitation et une meilleure réactivité en cas d'incidents** (signalement dans les 12h). Par ailleurs, HAROPA PORT procède également à des contrôles inopinés de ces centrales afin de vérifier la bonne tenue de leur exploitation.

Enfin, pour **permettre aux riverains de prévenir de tout incident d'exploitation (défaut de propreté, nuisance, pollution...), un système de signalement via une Webapp a été mis en place en septembre 2021.**

Acteurs de la filière BTP

La méthode d'audit se présente sous la forme de grilles de critères correspondant à chacune des activités liées à la filière du BTP présentes sur les ports.

Les différents types d'activités de la filière du BTP

- les centrales de Béton Prêt à l'Emploi,
- le transit des matériaux,
- la distribution de matériaux élaborés,
- le stockage et transit de ciment,
- le recyclage de matériaux de construction,
- les centrales à enrobés.

Chaque grille d'audit se décompose en 5 thèmes

- intégration urbaine, architecturale et paysagère,
- propreté et entretien,
- conformité réglementaire,
- prévention et traitement des pollutions et des nuisances,
- communication et concertation.

Acteurs de la filière Produits valorisables

La méthode d'audit se présente sous la forme de grilles de critères correspondant à chacune des activités liées à la filière des produits valorisables présentes sur les ports.

Les différents types d'activités de la filière des produits valorisables

- terres polluées,
- déchets non dangereux,
- déchets dangereux,
- déchets métalliques.

Chaque grille d'audit se décompose en 5 thèmes

- intégration urbaine, architecturale et paysagère,
- propreté et entretien,
- conformité réglementaire,
- prévention et traitement des pollutions et des nuisances,
- communication et concertation.

Acteurs des ports d'animation et loisirs

Concernant les activités d'animation - loisirs, aucun audit n'est prévu. Cependant, un partenariat avec Bruitparif a été engagé pour mesurer les nuisances sonores et ainsi pouvoir les limiter. Une campagne de sensibilisation pour la préservation d'un environnement de qualité.

Des méduses BRUITPARIF pour surveiller les nuisances sonores

L'une des mesures phare mise en place dans le cadre des Chartes des usages est la réalisation d'une **surveillance des émissions sonores par BRUITPARIF**. Ce dispositif repose sur le déploiement de capteurs innovants, dénommés « méduses ». Dotés de 4 microphones, ceux-ci déterminent plusieurs fois par seconde d'où provient le bruit dominant. En projetant ensuite ces « niveaux localisés » sur une vue de l'environnement à 360°, il devient alors possible de « voir le bruit », de le géolocaliser et d'engager rapidement des actions correctives.

www.bruitparif.fr



71, quai Colbert, 76600 Le Havre

02 79 18 05 00